

Avis et inquiétudes d'un avocat-stagiaire

Par **Sev3nz**, le **26/02/2017** à **12:05**

Bonjour à tous,

Je me permets de continuer à écrire sur ce forum destiné aux étudiants en droit tout en étant maintenant à l'école des avocats et en stage final au sein d'un cabinet. J'ai du mal à vieillir alors je me considère encore comme un étudiant ! [smile25]

J'ai commencé mon stage 6 mois en janvier 2017, voilà donc 2 mois, et je n'en peux plus. J'ai besoin de faire partager et d'avoir quelques avis à ce sujet car ça commence à être dur.

Mes études de droit ont été très "épicuriennes" et j'ai toujours obtenu mes années sans trop de difficulté, j'avais des facilités en j'en abusais un peu. De même avec le CRFPA. J'ai donc un peu continué le droit parce que ça marchait pour moi et que c'était censé m'offrir un bel avenir professionnel. Le métier d'avocat m'attirait tout de même alors j'ai poursuivi dans cette voie, non sans hésitations, mais je l'ai fait. A l'origine, c'était le STAPS qui m'intéressait, mais mes profs de lycée me l'ont déconseillé car c'était "bouché" et que j'étais trop "intelligent" pour ça... (Quel regret aujourd'hui)

6 ans après, je suis confronté à la réalité quotidienne de ce métier, et j'ai très peur. J'avais déjà fait des stages de quelques semaines dans des cabinets Nantais et ça m'avait plu, j'étais donc rassuré. Mais là, me voilà dans un cabinet provincial pour 6 mois, et c'est la désillusion totale.

Ce que je fais m'ennuie profondément (droit des contrats, de la construction, famille), et je fais des horaires que je trouve insupportables pour un stagiaire payé 800€/mois (9h-19h). Il n'y a aucune perspective d'embauche derrière et tant mieux. Il n'empêche que cette expérience est en train de me dégoûter de la profession. J'ai l'impression de m'être trompé et ça me déprime réellement.

Je n'ai qu'une hâte, c'est terminé ce stage qui me pèse. Pourtant je ne suis pas à plaindre, c'est un bon cabinet, qui n'abuse pas non plus de mon statut, et qui est plutôt sympathique, mais le problème est ailleurs, dans une sorte de mal-être intérieur.

Aujourd'hui je n'ai qu'une hâte, c'est d'en finir avec ce stage, d'avoir mon CAPA pour avoir bonne conscience, et sérieusement réfléchir aux alternatives à la profession d'avocat. Le problème étant que j'ai un parcours universitaire très orienté droit pénal, seul domaine qui me passionne vraiment, mais qui n'ouvre que peu de portes hors concours.

Pour aller au bout des choses et là je m'adresse aux étudiants qui se destinent à cette profession, ce qui me fait vraiment peur c'est de ne pas trouver ce juste équilibre "vie pro/vie

perso" qui pour moi a toujours été un objectif. Ceux qui arrivent à faire ce métier sans le subir sont les passionnés, mais c'est largement au détriment de leur vie privée et c'est un mystère pour personne. Je me pensais suffisamment passionné pour ça, maintenant c'est tout l'inverse, de ce rythme, je n'en veux pas.

Un métier qui me passionne oui, mais "perdre ma vie à la gagner" non. C'est une question qu'il faut se poser très tôt, dont la réponse figure souvent dans les stages universitaires, mais pour ma part je me suis sans doute voilé la face trop longtemps, jusqu'à aujourd'hui.

Bref, je m'arrête là au risque de vous ennuyer profondément avec mes histoires. Ça fait tout de même du bien de poser tout ça par écrit.

J'ai réellement besoin de vos avis, réflexions, remarques, propositions, soutiens, tout ce que vous voulez mais de quelque chose au milieu de cette terrible solitude qui m'entraîne vers la déprime.

Continuer dans cette voie en trouvant un cabinet pénaliste qui saura raviver cette flamme ? Trouver un autre métier du droit qui permet un bon équilibre de vie ? Changer de voie au risque d'avoir fait tout ça pour "rien" ?

Bonne journée à tous et merci par avance.

Par **marianne76**, le **26/02/2017** à **14:33**

Bonjour

[citation]Ce que je fais m'ennuie profondément (droit des contrats, de la construction, famille),[/citation]

Et bien vous êtes mal parti c'est l'essentiel du travail de l'avocat qui n'est pas pénaliste Alors oui on ne compte pas ses heures et ce sera la même chose en dehors de votre stage, mais en général on trouve le travail tellement passionnant qu'on oublie le temps passé , si cela vous ennue je ne sais pas quoi vous dire

Par **RachelC**, le **26/02/2017** à **16:02**

Bonjour,

D'abord, je suis désolée pour vous, ça ne doit pas être évident de vivre cette situation surtout que les études de droit sont longues. Je suis un peu comme Marianne, je ne sais pas trop quoi vous dire. Vous avez pensé aux concours de la fonction publique pour être fonctionnaire d'Etat rattaché au ministère de la justice ? Si vous aimez le pénal, peut être qu'il faut creuser de ce côté (je ne m'y connais pas trop dans ce domaine). Après, peut être que songer à une réorientation est trop rapide. Peut être trouvez-vous votre équilibre, parfois c'est une question de temps. Et puis, vous pouvez changer de direction dans votre carrière et peut être trouver quelque chose dans le pénal avec le carnet d'adresses que vous vous ferez.

En tout les cas, merci pour votre témoignage qui peut éclairer pas mal d'étudiants dans leur

réflexion vis à vis de leur orientation.

Par **Sev3nz**, le **26/02/2017** à **19:56**

Merci beaucoup pour vos deux réponses.

Marianne, oui j'ai bien conscience que c'est la plupart du contentieux pratiqué, et c'est bien ce qui m'inquiète. Si j'ai pris pour orientation le droit pénal durant mes études, c'est parce que le judiciaire m'a toujours passionné, davantage que le droit en lui-même qui n'est pour moi qu'un outil. Cet aspect judiciaire et humain étant moins présent dans les autres domaines, ça m'intéresse forcément moins... (Je suis allé en droit pour faire lieutenant de police initialement, mais la hiérarchie me dérangeait et les places très limitées, l'indépendance de l'avocat m'a séduit)

Je suis parfaitement d'accord avec vous dans le fait qu'un métier passionnant ne vous fait pas remarquer ni regretter le temps passé. La solution résiderait peut-être dans le fait de trouver un bon cabinet pénaliste pour la suite ? Le pénal peut être précaire, prend beaucoup de temps, mais si la passion était là comme elle le fut durant mes études ?

Rachel, merci de votre soutien, effectivement ce n'est pas facile, mais c'est agréable de vous lire en retour, et ça me gêne un peu de me plaindre alors qu'il y a bien plus grave dans ce monde.

Il existe effectivement des métiers intéressants du côté ministère de la justice, je vais me replonger un peu sur le sujet sait-on jamais !

Je suis parfaitement d'accord avec vous, je reste lucide et c'est peut-être seulement une question de temps et de cabinet. Sans doute ne suis-je pas bien là où je suis et me sentirai mieux ailleurs. J'ai toujours pour objectif de donner une chance à ce métier, je n'ai pas pu me tromper à ce point-là quand même, je vais donc prendre un soin extrême dans le choix de ma première collab, quitte à prendre du temps et être exigeant. Je ne fais pas de pénal dans mon cabinet actuel, l'ambiance est moyenne, je ne bouge pas de mon bureau et ne vais quasiment jamais au Tribunal. Ce n'est pas ma vision du métier, je me suis donc sans doute trompé de stage tout simplement. L'idée d'avoir encore 4 mois "à tirer" et l'hiver qui rôde font qu'une déprime est vite arrivée !

C'est avec grand plaisir que je partage mon expérience, d'une part parce que ça m'aide aussi, mais d'autre part parce que c'est très difficile de savoir où l'on va et qu'il me semble essentiel d'être avisé au mieux de ce qui peut nous attendre après nos études.

Bien conscient que vous ne pouvez malheureusement pas grand chose pour moi, peut-être saurez-vous me partager votre expérience ou l'expérience de certaines de vos connaissances qui seraient avocats pénalistes ?

Par **marianne76**, le **26/02/2017** à **23:57**

Bonsoir

Remarquez avec toutes les commissions d'office qui vont vous tomber dessus quand vous aurez prêté serment et les permanences pour les gardes à vue, du pénal vous allez en faire je

vous rassure

Par **Visiteur**, le **27/02/2017** à **08:59**

Bonjour.

Je ne vise personne dans mes propos, ce n'est qu'un simple constat. Mais cela m'a toujours interpellée que des étudiants bourrés de facilités puissent se permettre de ne rien faire pendant leurs études et réussir à avoir leurs années et accéder aux meilleurs professions juridiques, alors que des passionnés il y en a plein les bancs de la fac et qui rament chaque année...

Sérieusement, quand j'étais en L2, une collègue se permettait de ne pas suivre les cours de civil pour aller "sortir son chien" et a réussi à avoir tous ses semestres et un M2 correct. Aujourd'hui je crois qu'elle doit être juriste, je ne sais pas si elle a finalement passé le CRFPA.

Mais bon c'était juste pour dire que je trouve ce genre de situations injustes.

Par **RachelC**, le **27/02/2017** à **12:20**

Bonjour,

Je te comprends Ezoah !

Sinon @ Sev3nz pour ma part, je ne connais que des avocats de droit public donc je ne peux pas trop vous dire à ce niveau. Mais, Marianne a raison, quand vous serez "diplômé" si je puis dire de l'école, vous allez pouvoir en faire énormément du pénal. A mon avis, c'est juste une question de temps. Il faut tenir jusqu'à la fin du stage !

Par **marianne76**, le **27/02/2017** à **12:24**

Bonjour

En même temps il ne faut pas se leurrer, il faudra bien qu'il fasse aussi autre chose, sauf à devenir un ténor du barreau au pénal , il ne pourra pas se contenter de faire que cela

Par **RachelC**, le **27/02/2017** à **12:27**

Bonjour,

@ Marianne76 vous avez totalement raison. Dans ce cas, peut être la profession ne lui convient pas ?

Par **marianne76**, le **27/02/2017** à **12:43**

Bonjour

Je pense que dans tout travail il y a des concessions à faire, rien n'est jamais tout blanc ni tout noir. Si la profession ne lui convient pas il va se retrouver à faire quoi dans le privé ? Que ce soit dans les assurances ou dans tout service juridique c'est encore du contrat qu'il va traiter.

Après restent les concours de la fonction publique mais à part le concours de la magistrature qu'il faut réussir et bien réussir pour prétendre à pouvoir être juge d'instruction ou proc c'est pas gagné. Donc s'il aime le pénal il devrait poursuivre dans sa voie initiale tout en sachant qu'il ne fera pas toujours ce qui lui plaît, mais c'est ce qui se passe partout.

Voilà les réflexions d'un vieux dinosaure qui a un peu roulé sa bosse

Par **Sev3nz**, le **27/02/2017** à **15:17**

Merci pour vos nombreuses réponses !

Je te comprends aussi Ezoah, mais de ce point de vue la vie sera toujours injuste... Je reste convaincu que quelqu'un de réellement passionné y arrivera coûte que coûte, non sans galères, mais le principale c'est d'arriver à ses fins. Et puis si mes études ont pu être très plaisantes, je te laisse constater où m'ont aujourd'hui menées ces facilités, dans une profonde remise en question professionnelle. Finalement, il y a peut-être une justice.

@Marianne et @Rachel, il y a effectivement de fortes chances que je ne fasse pas que du pénal à l'avenir il ne faut pas se leurrer. Mais à dire vrai, je ne cherche pas non plus à faire que cela, je recherche simplement une forte dominance pénale. Faire du droit civil ou autre en parallèle ne peut être que bon pour casser la routine et se changer les idées. Ce que je regrette dans mon stage actuel c'est finalement de passer mon temps derrière un bureau à faire uniquement du droit civil. Mais trouver un cabinet à dominance pénale qui pratiquerait également un contentieux secondaire plus large ne me dérangerait pas du tout dans l'absolu, j'ai du mal m'exprimer veuillez m'excusez.

Continuez dans cette voie dans l'objectif de faire du pénal à titre principal mais non exclusif me conviendrait. La solution se trouve donc peut-être ici. Reste à m'accrocher jusqu'à la fin du stage actuel...

Pour être plus précis, ce qui m'inquiète le plus et qui m'a valu de créer ce topic, c'est le problème suivant :

Durant mon stage actuel je pratique un contentieux qui à la longue m'ennuie. Je trouve donc évidemment le temps long. Ce métier est chronophage par nature et je le savais déjà bien avant. Mais est-ce un constat sur la profession en elle-même ou seulement sur mon stage actuel ? Lorsque l'on pratique une matière qui nous passionne, cet investissement professionnel en vaut-il la peine ? Là est ma principale interrogation.

Plus largement, vaut-il mieux avoir un métier qui nous passionne et qui nous prend beaucoup de temps quitte à "sacrifier" sa vie perso ? Ou un métier moins attrayant (salarie) qui laisse du

temps pour soi ? Un juste milieu est-il possible dans le métier d'avocat ? C'est une question de point de vue évidemment, mais ce que je cherche à connaître sont vos points de vue personnels sur la question, de part votre expérience, expérience qui moi me manque indéniablement et suscite autant de questionnements.

Par **marianne76**, le **27/02/2017** à **15:32**

Bonjour

Lorsque vous serez avocat à part entière vous ne resterez pas dans votre bureau à longueur de temps, vous aurez les audiences, les expertises, les réceptions de clients tous les soirs et dieu sait si cela prend du temps . Donc au final la journée est variée plus que dans un stage puisque vous n'avez pas encore prêté serment

Par **droitdu31**, le **29/06/2017** à **11:20**

Vous me sembler un peu perdu. Si vous étiez si intelligent que ça vous auriez passer les concours, réussit meme si il y a bcp de taf etc.

Vous etes juste une personne bourré d'orgueil qui se rend compte que quand il y mieux et plus fort que soi bas, c'est dur! oN SE prend une grosse claque dans la gueule.

Vous avez peut etre envie d'écraser les autres mais que personne ne vous le fasse.

Pour ça il faudra déjà passer par la meme case que tout le monde.

Orientez vous plutot vers votre voie de départ, le STAPS au moins c'est sans plus adapté pour vous. Et puis, il y a bcp d'incohérences dans votre témoignage. Un coup je suis passionné, un coup non, une orientation me plait mais part la suite bas non.

C'est dur parfois de sortir de ses illusions et de se rendre compte que finalement, qu'on n'est pas meilleur que les autres. Si vous continuez vous aller en chier comme tout le monde.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/06/2017** à **15:36**

Bonjour

@droitdu31 : J'ai dû mal à comprendre votre réaction. Surtout que le sujet est inactif depuis 4 mois.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **29/06/2017** à **17:32**

@Droitdu31.

Sachez que l'intelligence et l'instruction sont deux choses différentes pour commencer, on va poser les bases.

Ensuite vous confondez orgueil et fierté, il ne se compare à personne, ce n'est donc pas de

l'orgueil, mais de la fierté.

Si vous n'aimez pas ce genre de personnage, je vous conseil de quitter le droit immédiatement, vous risquez de vous prendre rapidement la tête avec certains profs ou chargés de TD qui sont tous très fiers (et peuvent l'être) de leur parcours. Et aussi pas mal d'étudiants élitistes, on s'en accomode, mais vous devrez faire avec. Si ça vous donne des cheveux blancs, vous allez vite passer poivre et sel.

Vous n'êtes pas encore en licence, vous ne savez pas grand chose du droit surtout au stade ou en est l'auteur du sujet.

Vous venez ici chercher de l'aide et du conseil, comme l'auteur du sujet l'a fait à l'époque, je vous demande donc de descendre un peu en température et de ne pas prendre les gens de haut comme vous le faite.

Votre message n'est pas objectif et ne va pas dans le sens du forum qui veut que, ceux qui viennent ici, reçoivent de l'aide avant de ne recevoir des jugements de la part d'autres membres qui ne savent rien ou presque de la vie des autres, c'est une sorte de devoir de réserve, une présomption d'innocence ;)

Certaines personnes ont des facilités, peut-être allez-vous en être pour votre cursus qui sait ..?

D'autres ont plus de difficultés malgré un investissement parfois plus important.

Là ou j'étais avant, on appel ça la sélection naturelle, faite-y vous rapidement, les études de droit c'est beau, mais les résultats des semestres peuvent se révéler assez violents à digérer pour certains, surtout lorsque l'on se paie le luxe de faire la morale aux autres.

À l'avenir je vous demande de modérer vos propos lorsque vous vous adressez à des membres sur ce forum, ce n'est pas la foire d'empoigne, le savoir-vivre devrait vous inciter à ne pas être aussi hautaine envers autrui.

Ce n'est qu'un simple rappel, je ne prends pas souvent des gants pour exprimer le fond de ma pensée, ça me perdra ...

Sachez que vous êtes toujours la bienvenue et que nous vous conseillerons toujours du mieux que nous le pourrons.

Du moment que vous ne vous vous emportez plus de la sorte à l'avenir.

Merci à vous ;)

Par **Camille**, le **29/06/2017** à **21:53**

Bonsoir,

Et, au passage, un p'tit effort sur l'orthographe (au sens large, grammaire, conjugaison, etc.) ne ferait pas de mal, question fierté...

[smile17]

Par **Visiteur**, le **29/06/2017** à **23:33**

@Droitdu31

bonsoir

Ce n'est pas très sympa de souhaiter du mal à l'auteur du topic qui semble avoir des facilités mais qui -si il était si orgueilleux que vous le dites- ne viendrait pas demander de l'aide ici. Même quelqu'un qui a des facilités ou serait 1er de classe a le droit de demander de l'aide.

En plus pourquoi déterrer un topic ancien comme ça et de façon aussi agressive? Je suis assez d'accord avec Chris vous confondez fierté et orgueil. En plus vous ne le connaissez pas donc comment pouvez-vous juger quelqu'un comme ça sans le connaître ? en droit comme dans la vie on ne doit pas juger les faits et les personnes trop vite car les apparences sont souvent trompeuses....

Par **marianne76**, le **03/07/2017** à **14:53**

Bonjour ,

De plus si vous êtes en L1 comme vous l'indiquez je crois que vous n'avez encore rien prouvé et n'avez pas le recul nécessaire pour vous permettre de critiquer ainsi l'auteur de ce topic qui de plus était quasiment enterré. Je ne comprends pas la démarche.